

COMMUNE DE VERNIER

PROJET DE MOTION

au sens des articles 40 et suivants du règlement du Conseil municipal de Vernier

De l'air !

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La Commune de Vernier a fait le choix d'interdire le recours à la climatisation dans les bâtiments publics et les écoles primaires.

Si cette orientation répond à des objectifs louables de sobriété énergétique et de protection de l'environnement, elle ne doit pas conduire à ignorer les conséquences des épisodes de forte chaleur, de plus en plus fréquents et intenses.

Les canicules affectent directement le confort, la santé et la capacité de concentration des élèves, du personnel enseignant, des collaborateurs communaux ainsi que des personnes vulnérables fréquentant les infrastructures publiques.

Entre la climatisation traditionnelle et l'absence totale de mesures de rafraîchissement, il existe de nombreuses solutions éprouvées permettant d'améliorer le confort thermique tout en limitant la consommation énergétique

- protections solaires extérieures
- ventilation naturelle ou mécanique
- ventilation nocturne automatisée
- systèmes de « free cooling »
- ventilateurs de plafond
- rafraîchissement adiabatique
- amélioration de l'isolation thermique
- végétalisation des bâtiments et des espaces extérieurs, ou encore création d'îlots de fraîcheur.
-

La présente motion vise à promouvoir une approche pragmatique permettant d'adapter les bâtiments communaux aux nouvelles réalités climatiques sans renoncer aux objectifs environnementaux de la commune.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

1. Étudier et mettre en œuvre des mesures de confort thermique alternatives à la climatisation, notamment les protections solaires extérieures, la ventilation naturelle ou mécanique, la ventilation nocturne, les systèmes de free cooling, les ventilateurs de plafond, le rafraîchissement adiabatique et les solutions de végétalisation.

2. Prioriser les interventions dans les locaux accueillant des enfants, des personnes âgées ou des publics vulnérables.
3. Présenter au Conseil municipal un plan d'action chiffré visant à adapter progressivement le patrimoine communal aux épisodes caniculaires.

Pour la liste Egalité& Diversité (LED) Diane Graber, Xhavit Islami, Djawed Sangdel et Nicolas Aubert

Vernier, le 11 juin 2026